



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°AO/Z00/DBA/014/2019

**POUR LA FOURNITURE D'UNE DECOUPEUSE DE CARTES POUR L'IMPRIMERIE DE
LA BCEAO-SIEGE**

AVRIL 2019

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur l'acquisition d'une découpeuse de cartes pour l'Imprimerie du Siège de la BCEAO. Les caractéristiques techniques détaillées de l'équipement ainsi que les prestations connexes associées sont décrites dans la deuxième partie du présent cahier des charges.

2. Participation à l'appel d'offres - Groupement

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou tout groupement d'entreprises. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

3. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30 %) de la valeur du contrat de base.

4. Variantes

Les variantes sont autorisées dans le cadre de cet appel d'offres.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UNE DECOUPEUSE DE CARTES AU PROFIT DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO-SIEGE.**

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres doit comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée, conformément au modèle-type joint à l'annexe ;
- une présentation de la société et/ou des sous-contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière ;
- les copies des pièces et attestations permettant une appréciation optimale de l'offre.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe. Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

10.2. Présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants doit faire ressortir notamment sa dénomination, son adresse complète, ses zones de couverture, ses partenaires, etc.

Par ailleurs, ils devront fournir trois (3) copies des documents relatifs au statut juridique, à la non-faillite, au numéro d'immatriculation de la société et communiquer leurs références bancaires, suivant la nomenclature ci-après :

- Nom et adresse complète de la Banque :
- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires installés hors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra au minimum :

- les spécifications techniques, fonctionnelles, normes de performance ainsi que la durée de vie de la découpeuse conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- la fiche technique et le prospectus en couleur de la découpeuse ;
- la liste des références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- les copies des autorisations de fabricants ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour le **mardi 30 avril 2019 à 16 heures TU au plus tard.**

Les offres envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

12. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation technique des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques définies dans la deuxième partie du présent cahier des charges.

Sur le plan financier, il sera procédé dans un premier temps, au classement séparé des offres de base et des variantes, puis ensuite à la détermination de l'offre la plus avantageuse entre la meilleure offre de base et la meilleure variante.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf de l'équipement. Elle se réserve également le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat ou un bon de commande pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Modalités et délai de livraison

La livraison de la découpeuse se fera DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO.

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

16. Garantie

La découpeuse devra être livrée à l'état neuf. Elle devra être couverte par une garantie constructeur d'une durée d'un an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du Siège de la BCEAO.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux de la BCEAO. Toutefois, en cas de nécessité, le retour du matériel en atelier sera à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement de la découpeuse, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

17. Lieu de livraison

La livraison de la découpeuse aura lieu dans les locaux de l'Imprimerie de la BCEAO-Siège sis, avenue Dakar Avenue Abdoulaye FADIGA B.P. 3108, Sénégal.

En cas de non-conformité, le retour de la découpeuse se fera entièrement à la charge du fournisseur.

18. Assurance

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport, de livraison et/ou d'installation.

19. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, au plus tard vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du bordereau de livraison non assorti de réserves ;
 - soixante-cinq pour cent (65 %) à la livraison conforme de la découpeuse dans les locaux du Siège. Celle-ci est attestée par la signature du bordereau de livraison par les deux (2) Parties ;
 - cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un an, dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la Banque Centrale.
-

20. Transfert de propriété

La découpeuse livrée reste la propriété du fournisseur jusqu'à la signature du bordereau de livraison non assorti de réserves.

21. Litiges et contestations

21.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

21.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

21.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

22. Informations complémentaires

22.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

22.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA DECOUPEUSE ET PRESTATIONS ASSOCIEES

2.1. Caractéristiques techniques minimales de la découpeuse

2.1.1- Equipement de base

L'équipement de base à fournir doit posséder les caractéristiques suivantes :

- découpe transversale et longitudinale des cartes à partir de planches imprimées ;
- format de coupe minimum : 45x55 mm ;
- perforation avec des outils réglables en hauteur ;
- rainage avec au moins 4 profondeurs réglables ;
- possibilité de rainage ou de coupe uniquement ;
- alimentation à succion feuille à feuille ;
- format minimum des planches : 210x210 mm au plus ;
- format maximum des planches : 370x520 mm ;
- grammage minimum de papier accepté : papier de 120 g/m² ;
- grammage maximum de papier accepté : 400 g/m² ;
- lecteur de repère de coupe adaptée à l'impression numérique ;
- nombre de travaux pré-programmés : au moins 200 ;
- mémoire additionnelle pour travaux : au moins 100 ;
- alimentation électrique : 220-240V / 50Hz.

2.1.2 Les options supplémentaires de l'équipement de base

Option 1 : unité de perforation longitudinale

Option 2 : unité de rainage longitudinal

Option 3 : unité de perforation transversale

Option 4 : kit plug-in Adobe Illustrator ou Indesign pour générer automatiquement des gabarits de planches

2.1.2- Variante à proposer par les soumissionnaires

Les soumissionnaires sont autorisés à proposer une offre alternative portant sur les caractéristiques ci-après :

- découpe transversale et longitudinale des cartes à partir de planches imprimées ;
 - format de coupe minimum : 50x55 mm ;
 - perforation avec des outils réglables en hauteur ;
 - rainage avec au moins 3 profondeurs réglables ;
 - possibilité de rainage ou de coupe uniquement ;
 - alimentation à succion feuille à feuille ;
 - format minimum des planches : 210x210 mm au plus ;
 - format maximum des planches : 365x520 mm ;
 - grammage minimum de papier accepté : papier de 120 g/m² ;
 - grammage maximum de papier accepté : 350 g/m² ;
-

- lecteur de repère de coupe adaptée à l'impression numérique ;
- nombre de travaux pré-programmés : au moins 200 ;
- mémoire additionnelle pour travaux : au moins 50 ;
- alimentation électrique : 220-240V / 50Hz.

2.2. Prestation connexes à fournir

Il est requis des soumissionnaire les prestations connexes ci-après :

- fourniture d'une découpeuse de carte pouvant permettre le rainage et la perforation ;
 - fourniture éventuelle de fonctionnalités supplémentaires ;
 - fourniture d'une liste des pièces de rechange de première nécessité ;
 - fourniture de la documentation technique en langue française, comprenant les schémas électriques et mécaniques, le manuel d'utilisation ainsi que celui de maintenance ;
 - fourniture d'un DVD/VTC de formation relative à l'installation et à l'utilisation de l'équipement.
-

ANNEXE

Formulaire de soumission
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour la fourniture d'une découpeuse de cartes pour l'imprimerie de la
BCEAO-SIEGE

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la
fourniture d'une découpeuse de cartes pour l'imprimerie de la BCEAO-SIEGE pour un
montant de.....FCFA ou.....euros, HTVA.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette
offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre
disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant
d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue,
à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
